

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax  
Province de Québec  
Canada**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax, le 10 septembre 2019, à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Manon Lambert, conseillère siège #1  
Sylvain Laganière, conseiller siège #2  
Normand Provencher, conseiller siège #3  
Christian Daigle, conseiller siège #4  
Laurence Andrée Lavigne, conseillère siège #5  
Jean Goulet, conseiller siège #6

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

107-09-19  
Ordre du jour

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

108-09-19  
Procès-verbal  
13 août

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 13 août 2019 soient acceptés et que l'on dispense la directrice générale d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

109-09-19  
Comptes  
municipaux

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	20 345,11 \$
Compte à payer :	<u>17 873,45 \$</u>

Total des paiements	38 218,56 \$
---------------------	--------------

ADOPTÉ

110-09-19  
Rapport eau  
potable 2018

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté au conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018 qui a été validé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 septembre 2019;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018.

ADOPTÉ

111-09-19  
Modification  
résolution  
58-05-19

ATTENDU la résolution n° 58-05-19 adoptée le 14 mai 2019 concernant le regroupement de la municipalité avec d'autres municipalités de la MRC de L'Érable dans le cadre d'un appel d'offres public visant la collecte, le transport et le recyclage des plastiques agricole;

ATTENDU la crise du recyclage qui prévaut actuellement au Québec et que la situation est appelée à évoluer au cours de la prochaine année;

ATTENDU QUE la résolution initiale visait à conclure un contrat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, soit une durée de trois ans;

ATTENDU QUE dans le contexte actuel, il y a lieu de limiter la durée du contrat prévu pour une durée d'un an plutôt que trois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que la période visée par le contrat de transport et de recyclage des plastiques agricoles, prévue dans la résolution n° 58-05-19 adoptée le 14 mai 2019, soit modifiée pour une durée d'un an plutôt que trois, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.

ADOPTÉ

112-09-19  
Appui Ville de  
Drummondville –  
JDQ 2022

CONSIDÉRANT l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateur dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec – Été 2022;

CONSIDÉRANT que la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière, et aux régions périphériques, en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme;

CONSIDÉRANT les retombées économiques envisagées par la tenue de ces Jeux pour notre région;

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec – Été 2022;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces Jeux;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec – Été 2022.

ADOPTÉ

113-09-19  
Achat sel traité

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 60 à 80 tonnes de sel traité Bleu Fuzion auprès de Somavrac C.C. au coût de 143,85 \$ la tonne. Le prix comprend l'achat et la livraison. (p.c. 02-33000-622)

ADOPTÉ

114-09-19  
Achat tuyaux pour ponceaux

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de tuyaux de polyéthylène non perforé de 24, 30 et 48 pouces de diamètre pour le remplacement de ponceaux auprès de J.U. Houle ltée au coût de 10 215,47 \$ avant taxes. (p.c. 02-32000-521)

ADOPTÉ

115-09-19  
Achat sable abrasif hiver

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 900 tonnes de sable abrasif d'hiver auprès de Pavage Lagacé et frères inc. au coût de 15,70 \$ la tonne avant taxes. Le prix comprend l'achat, le mélange avec le sel fourni par la municipalité et la livraison. (p.c. 02-33000-622)

ADOPTÉ

116-09-19  
Achat gestionnaires GPS

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de gestionnaires GPS pour les camions de déneigement auprès de ACE, Accent Contrôles Électroniques inc. au coût maximal de 5 317,80 \$ avant taxes le tout selon leur soumission no 20190712003. Le paiement se fera selon les quantités et les produits réellement commandés. (p.c. 02-33000-525)

Il est également résolu d'approprier les fonds nécessaires à même le surplus accumulé de la Municipalité.

ADOPTÉ

117-09-19  
Embauche opérateur machineries d'hiver

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que Monsieur Étienne Marcoux soit embauché comme opérateur de machineries pour l'hiver 2019-2020, selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et l'employé ;

QUE Mme Julie Paris, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

118-09-19  
Essai pompage  
72hr puits SSH-1

ATTENDU QUE le rapport d'ingénierie conceptuelle préliminaire préparé par Pluritec recommande la réalisation d'un essai de pompage supplémentaire sur le puits SSH-1 pour valider la capacité de fournir le débit maximum journalier pour un horizon de 10 ans ;

ATTENDU QUE le MAMH souhaite recevoir les résultats de cet essai pour la poursuite du dossier ;

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services présentée par Akifer en date du 28 août 2019 pour la réalisation de l'essai de pompage 72 heures sur le puits SSH-1 pour un montant de 15 145 \$ avant taxes. Il est également convenu d'accepter le tarif de 75 \$ de l'heure pour les heures supplémentaires pour l'essai de pompage de longue durée si nécessaire.

ADOPTÉ

119-09-19  
Autorisation Club  
Autoneige des  
Bois-Francis inc.

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club Autoneige des Bois-Francis inc. à circuler sur le territoire de la municipalité, pour la saison hivernale 2019-2020, aux endroits suivants :

- Traverse du Chemin des Pointes à une distance approximative de 465 mètres de l'intersection du 6<sup>e</sup> Rang ;
- Traverse de la Route du 8<sup>e</sup> Rang à la hauteur du 8<sup>e</sup> Rang Sud ;
- Circuler sur l'emprise de la Route du 8<sup>e</sup> Rang sur une longueur approximative de 1,2 km à partir du 8<sup>e</sup> Rang Sud vers l'ouest.

ADOPTÉ

120-09-19  
Embauche  
directrice générale

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Julie Paris, au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, à compter du 30 septembre 2019, selon les conditions mentionnées au contrat à intervenir entre les parties

Que madame Marie-Claude Chouinard, mairesse soit autorisée à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

121-09-19  
Signataire des  
chèques

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité qu'à compter du 30 septembre 2019 Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse et Mme Julie Paris, directrice générale, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax les chèques, emprunt et autres effets bancaires.

ADOPTÉ

122-09-19  
Autorisation  
Revenu Québec et  
ClicSÉCUR -  
Entreprises

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que Julie Paris, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax soit autorisé à compter du 30 septembre 2019

- à inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉCUR – Entreprise;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉ

123-09-19  
Autorisation  
maison mobile –  
Ferme Gamick

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'installation pour une durée limitée d'une maison mobile comme logement spécifiquement pour la relève agricole de la Ferme Gamick Inc. sur le lot 264-P R6, dans la zone agricole A-21 du Règlement de zonage n° 31-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté le Règlement n°50-2018 sur les usages conditionnels et que ce Règlement est en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté le Règlement n°56-2019 modifiant le Règlement n° 50-2018 sur les usages conditionnels et que cette modification est en vigueur;

ATTENDU QUE le Règlement sur les usages conditionnels permet d'autoriser, à certaines conditions, un usage conditionnel dérogeant aux dispositions du Règlement de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demanderesse, Mme Carmen Gagné de la Ferme Gamick inc. demande à ce que la maison mobile soit autorisée pour une période de 15 ans;

ATTENDU QUE la demanderesse justifie la période de 15 ans par des perspectives de revenus faibles de la part de la relève et que l'implantation d'une maison mobile s'avère la meilleure option à court et à moyen terme;

ATTENDU QUE le projet est tenu de respecter tous les règlements et lois en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé le projet lors de sa rencontre du 05 septembre 2019;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter cette demande, mais aux conditions suivantes :

- La durée de l'autorisation est de cinq ans, renouvelable une seule fois;
- Que le processus d'analyse du dossier doit être refait à la fin des cinq premières années par le fonctionnaire désigné au règlement, le CCU et le Conseil;
- Que l'autorisation devienne caduque si la relève quitte la maison mobile avant la date de fin de cette dite autorisation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande aux conditions recommandées par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

124-09-19  
Adoption  
Règl. 57-2019 –  
ponceaux et  
entrées  
charretières

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement 57-2019, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 57-2019 régissant l'aménagement des ponceaux et des entrées charretières.

ADOPTÉ

125-09-19  
Levée de  
la séance

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude Chouinard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier  
Directrice générale et secrétaire-trésorière